



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT DE VOIRIES COMMUNALES SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-HERMIER

Par arrêté n°ARR20210927_6 du 27 septembre 2021, Monsieur le Maire de La Chapelle-Hermier a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement de plusieurs portions de voiries communales.

L'enquête se déroulera à la Mairie de La Chapelle-Hermier du 18 octobre 2021 au 5 novembre 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture pour une durée de 17 jours. Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance de ce dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la Mairie de La Chapelle-Hermier aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Gérard ALLAIN, Ingénieur en chef territorial en retraite, a été désigné par le Maire comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations écrites ou orales du public en mairie de La Chapelle-Hermier.

- Le lundi 18 octobre 2021 de 16h00 à 18h00
- Le vendredi 05 novembre 2021 de 09h30 à 11h30

Les observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de La Chapelle-Hermier, siège de l'enquête, 17 Ter, rue De Lattre de Tassigny – 85220 LA CHAPELLE-HERMIER ou par courriel à l'attention expresse du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquetepublique@lachapelle-hermier.fr

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Sébastien PAJOT, Maire de la commune de La Chapelle-Hermier.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de La Chapelle-Hermier le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,
Sébastien PAJOT

